



Un détenu peut-il demander son maintien en détention ?

Par **Fairy**, le **10/06/2024** à **20:41**

Bonjour,

J'ai connaissance du cas d'un détenu qui doit sortir de prison le mois prochain. Il a une peine de sursis de 19 mois. Et il doit être jugé en Décembre prochain pour une autre affaire, pour laquelle il est certain d'avoir une peine ferme. Ma question est de savoir si ce détenu peut demander son maintien en détention jusqu'à son nouveau procès ? Si oui auprès de qui faut-il effectuer cette demande ? Ou bien est-il possible de demander à ce que le nouveau procès soit avancé ? Je précise que le détenu n'a pas de possibilité d'hébergement pour l'instant, ni de travail.

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2024** à **21:38**

Bonsoir et bienvenue sur LegaVox

A priori non, mais il faut s'adresser au juge de l'application ou plutôt juge des détentions et de la liberté

Par **Fairy**, le **11/06/2024** à **12:45**

Merci pour votre réponse .

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2024** à **13:05**

Je vous en prie, à bientôt.

Par **Rambotte**, le **11/06/2024** à **13:55**

Bonjour.

S'il a une peine de sursis, pourquoi est-il en prison ?

Ne serait-ce pas parce qu'il aurait été condamné à une certaine durée, dont une fraction avec sursis ?

Par **beatles**, le 11/06/2024 à 14:56

Bonjour,

La connaissance du cas d'un détenu qui doit sortir de prison le mois prochain semblerait correspondre au cas de votre neveu au vu de [cet autre sujet](#).

Maître Markowicz vous a répondu une première fois puis, après l'avoir informé de la position de l'avocate de votre neveu, il n'a pas surenchéri sur la position de sa consœur.

Ne pensez-vous pas qu'il aurait été préférable de demander à votre neveu, suite aux conseils de son avocate auprès de qui il devrait faire cette demande ou si le nouveau procès devrait être avancé... à moins que votre neveu juge qu'il n'ait pas à vous répondre.

Nonobstant que les membres du forum n'ont ni à se substituer à des professionnels du droit ni aller à l'encontre des choix de celui qui est directement concerné, je pense que si vous recontactiez, comme il vous a invité à le faire, Maître Markowicz vous ferait une réponse de ce style.

Cdt.

Par **Marck.ESP**, le 11/06/2024 à 16:01

Dans le sujet que Beatles met en évidence, Me Benjamin MARKOWICZ vous dit :

N'hésitez pas à me contacter.

Il ne serait peut-être pas inutile de lui poser la question

Par **beatles**, le 11/06/2024 à 19:10

Vous auriez peut-être dû commencer par le faire vous même.